 **ISOLA 2000 - SAISON 2019/2020**

Après plusieurs discussions, et de nombreuses hésitations, le bureau du CASUN a décidé de mettre les studios à disposition des personnels pour l’été 2020.

Cette année les locations seront soumises à quelques changements dus au covid-19

Les studios seront nettoyés par une entreprise comme chaque année en fin de saison, mais ne pourrons pas être désinfectés après chaque occupation. Les locations feront donc l’objet d’un délai de carence suffisant pour permettre au virus pouvant souiller des surfaces de devenir inactif et ne pas être facteur de contamination.

Il est bien entendu que chaque personnel ou retraité de l’établissement montera en toute connaissance de la crise sanitaire, et des informations et recommandations qui y sont liées.

Le CASUN dégage donc tout responsabilité si une ou plusieurs personnes attrapent le covid-19 durant la période où il aura séjourné dans nos studios.

Nous demandons aux retraités de privilégier les périodes du 04 au 13 juillet et du 23 au 31 août afin de permettre aux personnels actifs de monter pendant la période de vacances propre à l’Université

**Pour tout dégât, quel qu’il soit, c’est votre responsabilité civile qui sera engagée.**

**La caution pourra être retenue pour tout manquement au règlement ou si le studio est laissé sale ou détérioré.**

\* *Les clés des studios seront à retirer auprès du CASUN en échange d’un chèque de caution de 100€,*

*débité en cas de non restitution sous 3 jours ouvrables à compter de la fin du séjour.*

Le CASUN est habilité à recevoir des chèques vacances

**• Tarifs Saison d’Eté 2020** - **7 nuits**

 **- Studio Pignals**  (4 couchages)…. **Prix pour 1 semaine : 200 € CNRS 250 €**

 - **Studio Vermeil** (5 couchages).… **Prix pour 1 semaine : 250€ …. CNRS 300 €**

…………………………………………………………………………………………………………………………

**• Réservations les mardis et mercredis toute la journée à compter du 17 juin 2020**

 **par téléphone uniquement : de 9h à 12h et de 14h à 16h au 04 89 15 39 12**

**Toute location réservée par téléphone est due, même si vous ne montez pas !... En réservant un studio,**

**vous en acceptez les conditions.**

* Il est interdit de servir de prête-nom pour une réservation à une personne extérieure à l'Université
* Les chèques doivent impérativement être au nom du personnel qui réserve le studio.
* Les studios devront être laissés en parfait état de propreté. Le matériel est sous la responsabilité des occupants.
* En cas de désistement tardif (les 2 semaines précédant la location) **50 % du montant sera retenu.**
* Pour la période « été » les désistements ne seront plus pris en compte au-delà du 30 Juin
* Les chèques de caution sont détruits à la fin de la saison d’été.

**Tout manquement au règlement entraînera une suspension des services du CASUN pendant 2 ans pour les locations et 1 an pour les activités CASUN.**